

Date de Convocation :
19 février 2025

Affiché le :
3 mars 2025

Nombre de membres :
En exercice : 24
Présents : 15
Votants : 20

Conseil d'administration Séance du 28 février 2025

Délibération n°39-2025 Rapport d'activité 2022-2024

Mme Agnès DOLHEM a été désignée secrétaire de séance.

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2025 modifiant les statuts de l'ésam Caen/Cherbourg ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

Tous les trois ans, l'ésam établit un rapport d'activité qui présente la trajectoire de l'établissement sur cette période. Le rapport 2022-2024 fait ainsi état des actions de l'école au regard de son projet d'orientation.

DELIBERATION

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

Prend acte du rapport d'activité de l'ésam pour les années 2022, 2023 et 2024.

Le Président,



Marc Pottier

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	20	0	0	0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'État et de son affichage le 3 mars 2025.

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20250303-Delib-39- 2025-DE
Date de télétransmission : 03/03/2025
Date de réception préfecture : 03/03/2025